

Numéro de l'acte	2019-121-STSP
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	1.1.1.1

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019**

### **QUESTION N°2019-121**

FINANCES: Restauration de l'ascenseur à bateaux des Fontinettes - Avenants n°3 aux

lots 07 Charpente métallique et anticorrosion et lot 08 Péniche

**RAPPORTEUR**: Madame Caroline SAUDEMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique;

Vu la délibération n°2018-101-STAL du 19 septembre 2018 autorisant Mme le Maire à signer le marché

Vu la délibération n°2018-124-STAL du 13 décembre 2018 rectifiant une erreur matérielle concernant le lot n°12

Vu l'avis favorable de la commission d'appels d'offres en date du 03 décembre 2019

Par délibération du 19 septembre 2018, le conseil municipal a autorisé Mme le Maire à signer les marchés de travaux en vue de la restauration de l'ascenseur à bateaux des Fontinettes.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la signature d'un avenant pour le lot 07 – Charpente métallique et anti corrosion et le lot 08 – Péniche afin d'intégrer des travaux supplémentaires, des aléas de chantier et de constater certaines économies, détaillés dans la note de synthèse annexée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Et à la majorité (neuf abstentions), décide :

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer :
   L'avenant n°3 au lot 07 Charpente métallique et anticorrosion portant le montant du marché à 3 178 147.11 € ht.
   L'avenant n°3 au lot 08 Péniche portant le montant du marché à de 401 995.00 € ht
- D'inscrire la dépense au budget 2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal, Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 19 Décembre 2019

Le Maire.

Caroline SAUDEMONT



## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

#### Affiché le 20 décembre 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 12 décembre 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE — James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - PEPE Roxanne — Céline PRUVOST — Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT — Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

### Absents excusés:

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 28 présents jusqu'à la question 2019-98-RHES puis 27 présents à partir de la question 2019-99-RHES
- 1 absent non excusé (Monsieur RICOUART a quitté la séance avant le vote de la question 2019-99-RHES)
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 1 absent excusé avec pouvoir

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.